

Annuaire suisse de politique de développement

Faits et statistiques

| 2005 |



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Vol. 24 N° 1 |

Table des matières

Introduction	XIII
--------------	------

1^{re} partie : Faits

1. Politique extérieure	
1.1. Orientations de la politique extérieure de la Suisse	3
1.1.2. Le Programme de législation pour les années 2003-2007	
1.2. Le Département fédéral des affaires étrangères en 2004	5
1.2.1. Conférence de presse annuelle du DFAE	
1.2.2. Création d'un Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle	
1.2.3. Conférence des ambassadeurs 2004	
1.2.4. Traités internationaux conclus par la Suisse en 2003	
1.3. La Suisse et l'ONU	8
1.3.1. « Rapport 2004 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse » du 7 juin 2004	
1.3.2. Représentants suisses nommés auprès des organisations internationales	
1.3.3. 59 ^e Assemblée générale des Nations unies	
1.4. Relations Suisse-Union européenne : accord politique sur les Bilatérales II	11
1.5. Relations Suisse-Afrique du Sud	12
1.5.1. Examen des contacts des services de renseignements suisses avec l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid	
1.5.2. PNR 42 +, « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud »	
<hr/>	
2. Coopération avec les pays en développement	
2.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE et Reality of Aid	15
2.1.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE	
2.1.2. Reality of Aid	
2.2. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse	20
2.2.1. APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement	
2.2.2. Rapport d'Oxfam International « Le prix à payer »	
2.2.3. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.3. Coopération au développement de la Suisse	25
2.3.1. Conférence annuelle de la coopération au développement	
2.3.2. 2005 – Année internationale du microcrédit	
2.4. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	28
2.4.1. Répartition géographique de l'aide bilatérale	
2.4.2. Evaluation des lignes directrices de la DDC en matière de promotion des droits de l'homme	

2.5. Mesures de politique économique et commerciale du seco	29
2.5.1. Versements d'aide bilatérale du seco en 2003	
2.5.2. seco – Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté	
2.5.3. Participation du seco à l'Année internationale du riz (2004)	
2.6. La coopération multilatérale	31
2.6.1. Versements multilatéraux de la Suisse en 2003	
2.6.2. Stratégie de la Suisse en matière d'aide au développement multilatérale et lignes directrices d'action pour la coopération avec la Banque mondiale	
2.7. ONG suisses : stratégie de la Communauté de travail des œuvres d'entraide	33

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI

3.1. Elargissement de l'UE à l'Est	35
3.2. Objets proposés au Parlement : nouveau crédit-cadre et nouvelle loi fédérale	36
3.2.1. Message sur l'ouverture d'un quatrième crédit-cadre	
3.2.2. Débat au Parlement	
3.3. Priorités thématiques	40
3.3.1. Approvisionnement en eau	
3.3.2. Stabilité dans les Balkans	
3.3.3. Conférence annuelle « Focus Europe de l'Est »	
3.4. Dépenses 2003	41

4. Aide humanitaire

4.1. Réflexions conceptuelles de la DDC sur l'aide humanitaire	45
4.1.1. « Advocacy Guidelines »	
4.1.2. « Multilateral Humanitarian Aid Concept »	
4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2003	47
4.2.1. Aperçu général	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2003	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.3.1. Tremblement de terre en Iran	
4.3.2. Guerre civile et famine dans la région du Darfour (ouest du Soudan)	
4.3.3. Pluies torrentielles et cyclones sur Haïti et la République dominicaine	
4.3.4. Typhons aux Philippines	
4.3.5. Tsunamis en Asie du Sud	
4.4. Diplomatie humanitaire de la Suisse en 2004	51
4.4.1. Conférence de l'UNRWA à Genève (7-8 juin 2004)	
4.4.2. Sud du Soudan et région du Darfour	
4.4.3. Application des Conventions de Genève en Tchétchénie	

5. Politique économique extérieure

5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	55
5.1.1. Rapport sur la politique économique extérieure 2004	
5.2. Accords économiques bilatéraux	58
5.2.1. Accords concernant la promotion et la protection réciproques des investissements	
5.2.2. Conventions de double imposition	
5.2.3. Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	61
5.3.1. La GRE en chiffres : nouvelles garanties accordées en 2003	
5.3.2. La révision de la loi sur la GRE	
5.3.3. GRE et questions de cohérence entre la promotion des exportations et le développement durable	
5.4. Contrôle des exportations et sanctions économiques	69
5.4.1. Exportations d'armes	
5.4.2. Sanctions de la Suisse	

6. Commerce mondial

6.1. Evolution des relations commerciales	73
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par région	
6.1.2. Place des pays en développement dans le commerce mondial	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	76
6.2.1. Relance des négociations après Cancún	
6.2.2. Position suisse	
6.2.3. Les résultats obtenus dans l'accord-cadre de juillet 2004	
6.2.4. Réactions en Suisse aux résultats de juillet 2004	
6.2.5. Prochaines étapes	
6.2.6. Accessions à l'OMC	
6.3. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	85
6.3.1. 11 ^e Conférence à São Paulo, 13-18 juin 2004	
6.3.2. Réactions à la CNUCED XI	

7. Relations financières internationales

7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	91
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	100
7.2.1. Tendances	

7.2.2. L'initiative PPT	
7.2.3. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.4. Dettes commerciales	
7.2.5. Autres mesures de désendettement prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	103
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale)	
7.3.2. Prestations financières suisses aux banques de développement régionales	
<hr/>	
8. Place financière suisse	
<hr/>	
8.1. Secret bancaire et accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne	115
8.1.1. Bilatérales II	
8.2. Place financière suisse et évasion fiscale	117
8.2.2. Campagne des organisations de développement contre l'évasion fiscale	
8.2.3. Quelques données sur les montants placés dans les banques suisses à titre fiduciaire	
8.2.4. La réputation de sérieux de la place financière suisse	
8.2.5. Inscrire le secret bancaire dans la Constitution ?	
8.3. Lutte contre le blanchiment	120
8.3.1. Lutte contre le blanchiment sur le plan international : travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	
8.3.2. Lutte contre le blanchiment en Suisse	
8.4. Lutte contre la criminalité et entraide judiciaire internationale	125
8.4.1. Traités bilatéraux d'entraide judiciaire en matière pénale	
8.5. Corruption	126
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. 15 ^e Conférence internationale sur le sida, Bangkok	129
9.1.1. Accès aux médicaments	
9.1.2. Financement de la lutte contre le sida	
9.2. Assemblée mondiale de la santé (OMS)	131
9.2.1. Convention-cadre pour la lutte antitabac	
9.2.2. Commission de l'OMS pour stimuler la recherche pour de nouveaux médicaments	
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	135
9.3.1. Les travailleurs migrants	
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	139
9.4.1. Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques	
9.5. Promotion des droits de l'homme	143
9.5.1. Grands axes de la politique de la Suisse en matière de promotion des droits humains	
9.5.2. La Commission des droits de l'homme	
9.5.3. Convention des Nations unies contre la torture	
9.5.4. Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant	

10. Environnement et développement

10.1. Développement durable	151
10.1.1. Bilan et perspectives des activités en Suisse pour le développement durable	
10.1.2. Les réseaux de partenariat dans la politique suisse de développement durable	
10.1.3. Suivi de Johannesburg par la Commission du développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	156
10.2.1. 10 ^e Conférence des parties à la CCNUCC (Buenos Aires, 6-17 décembre 2004)	
10.2.2. Procédure de consultation dans le cadre de la Loi sur le CO ₂	
10.2.3. Programme SuisseEnergie	
10.2.4. Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn, 1 ^{er} -4 juin 2004)	
10.3. Convention sur la diversité biologique	162
10.3.1. 7 ^e Conférence des parties à la CDB (Kuala Lumpur, 9-20 février 2004)	
10.3.2. 1 ^{re} Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Kuala Lumpur, 23-27 février 2004)	
10.3.3. Nouvelle Ordonnance sur les mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés	
10.3.4. Génie génétique et pays en développement	
10.3.5. Moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture suisse	
10.4. Nouvelle loi sur les brevets	169
10.5. Autres événements en matière d'environnement et développement	171
10.5.1. Convention de Bâle sur les déchets dangereux	
10.5.2. Convention de Rotterdam sur les mouvements de produits chimiques dangereux	
10.5.3. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	
10.5.4. Convention de Genève sur la pollution atmosphérique	

11. Politique de paix et politique de sécurité

11.1. Politique de paix	175
11.1.1. Engagement de militaires suisses en Bosnie-Herzégovine	
11.1.2. Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme	
11.1.3. Commission extraparlamentaire dans le domaine de la promotion de la paix	
11.1.4. Projet de « Maison de la paix » à Genève	
11.2. Politique de sécurité	177
11.2.1. Politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse	
11.2.2. Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3. Mines antipersonnel et autres mines terrestres	179
11.3.1. Stratégie 2004-2007 de la Confédération en matière de mines antipersonnel	
11.3.2. Conférence d'examen de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel	
11.3.3. Groupe de soutien à l'action contre les mines de l'ONU	
11.3.4. Le CICR et les mines terrestres	
11.4. Armes de destruction massive (ADM)	183
11.4.1. Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des ADM	

- 11.4.2. Partenariat mondial contre la prolifération des ADM
- 11.4.3. Désarmement chimique

12. Politique d'asile et questions migratoires

12.1. Politique extérieure en matière de migration	187
12.1.1. Les développements à l'échelle internationale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	192
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. La suppression des aides en cas de non-entrée en matière (NEM)	
12.2.3. La révision de la Loi sur l'asile	
12.3. L'admission dans la politique de migration	198
12.3.1. La Loi sur les étrangers au Parlement	
12.3.2. Libre circulation: bilan de la deuxième phase et élargissement à l'Est	
12.3.3. Sans-papiers: l'abolition de la circulaire Metzler	
12.4. Politique d'intégration	201
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: un dossier dans l'impasse	
12.4.3. Droits politiques des étrangers: une réalité dans le canton de Vaud	

2^e partie : Statistiques

Introduction	209
--------------	-----

A. Données statistiques disponibles sur Internet

A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	213
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3. Flux d'aide au développement	217
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
A.3.3. Autres sources de données	

B. Relations entre la Suisse et les pays en développement et en transition

220

C. Caractéristiques des relations entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	230
C.1.1. Place des pays en développement et des pays en transition dans le commerce extérieur de la Suisse (tableaux de la section B)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	232
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Pays en développement et pays en transition	
C.2.3. Cinq exemples de produits agricoles importés par la Suisse	
C.3. Investissements directs à l'étranger	238
C.3.1. Stock des investissements à la fin de 2003	
C.3.2. Flux d'investissements directs suisses à l'étranger en 2003	
C.4. Aide publique au développement des pays du CAD et de la Suisse	241
Index	245
Abréviations	261
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	267

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI*

CES DERNIÈRES ANNÉES, la Suisse a consacré environ 200 millions de francs par an à la coopération bilatérale avec l'Europe de l'Est et la CEI, les dépenses pour 2003 ayant atteint un total de 198,5 millions de francs. Cette somme se répartit presque à parts égales entre la coopération technique de la DDC et la coopération financière du seco. Jusqu'à la fin de 2004, ces dépenses se fondaient sur le troisième crédit-cadre de 1,4 milliard de francs (pour la période 1999-2004). Prévoyant que les fonds de ce crédit allaient être entièrement engagés au terme de cette période, le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'ouvrir un quatrième crédit-cadre de 800 millions de francs pour financer les activités de la coopération de 2005 à 2008. Considérant l'élargissement de l'Union européenne (UE) à l'Est et les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, le Parlement a toutefois opté pour une solution transitoire: il a prolongé de deux années le crédit-cadre actuel tout en l'augmentant de 400 millions de francs pour cette période. La décision des Chambres a surtout été motivée par la volonté de la Suisse de contribuer à la cohésion de l'UE. La forme de cette contribution reste à définir.

Parallèlement au message demandant l'ouverture d'un nouveau crédit-cadre, le gouvernement a adressé au Parlement un message concernant un projet de loi sur la coopération avec les pays de l'Est. Le Parlement a différé ses délibérations sur ce projet, qui devra être examiné en 2006, en même temps que le quatrième crédit-cadre. L'arrêté fédéral qui sert aujourd'hui de base légale à la coopération avec l'Est est valable jusqu'en février 2008 et suffit pour régir l'augmentation du troisième crédit-cadre.

En mai 2004, 8 des 27 pays que compte l'Europe de l'Est ont adhéré à l'UE (élargissement de l'UE à l'Est). A ce titre, ils bénéficient d'un soutien prélevé dans le Fonds de cohésion de l'UE. En mai toujours, le Conseil fédéral a exprimé la volonté de la Suisse de contribuer à raison de 1 milliard de francs à la cohésion économique et sociale de l'UE élargie. Le débat parlementaire sur la poursuite de la coopération avec les pays de l'Est a été marqué par les conséquences que l'élargissement de l'UE et la conclusion des Accords bilatéraux II entre la Suisse et l'UE entraîneront pour cette coopération. Ces considérations ont d'ailleurs suscité des controverses parmi les spécialistes de la coopération.

3.1. Elargissement de l'UE à l'Est

En mai 2004, l'élargissement de l'UE est devenu réalité: l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la République tchèque, la Pologne, la Hongrie, Malte et Chypre ont adhéré à l'Union. Les espoirs et les craintes suscités par cet événement ont également fait l'objet d'un débat nourri en Suisse,

* Par Monika Egger, économiste, consultante dans le domaine de l'économie du développement.

puisque l'élargissement étend aux nouveaux membres de l'UE les Accords bilatéraux I conclus en 2002. La libre circulation des personnes a souvent été au centre des discussions.

L'élargissement de l'UE à l'Est modifie aussi la donne pour la politique de développement: en adhérant à l'UE, les nouveaux membres d'Europe de l'Est passent du statut de pays partenaire à celui de pays donateur pour ce qui est de la coopération au développement et s'engagent à poursuivre les objectifs de l'UE dans ce domaine¹. Ce changement de rôle intervient de manière progressive. En effet, les pays concernés ne disposent pas tous des ressources nécessaires et ne possèdent pas encore d'agences de développement opérationnelles. Pendant la période de transition, les nouveaux membres de l'UE bénéficieront d'ailleurs d'un soutien financier spécifique à la cohésion sociale et économique, un soutien prélevé dans les Fonds structurels et le Fonds de cohésion. La Suisse a exprimé sa volonté d'appuyer les efforts de cohésion par une contribution volontaire de 1 milliard de francs au total. Cette contribution prendra la forme de versements annuels de 200 millions de francs environ pendant les cinq années à venir (décision du Conseil fédéral du 12 mai 2004). Selon le gouvernement, l'octroi de ces montants doit être compensé par le DFAE et le DFE. Cette décision touche en premier lieu la DDC et le seco, qui assurent ensemble la coopération avec les pays de l'Est. L'idée de compenser la contribution à la cohésion par des prélèvements sur les budgets de la coopération avec les pays de l'Est et du Sud a suscité des critiques dans les deux offices concernés et au sein de l'opinion publique (voir plus loin le sous-point 3.2.2).

3.2. Objets proposés au Parlement: nouveau crédit-cadre et nouvelle loi fédérale

A la fin de 2004, la Confédération a engagé dans sa coopération avec l'Est les fonds de trois crédits de programme (désormais appelés « crédits-cadre ») totalisant 3050 millions de francs.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, sous-chap. 3.1, tableau 14 (p. 42).

Pour poursuivre cette coopération, le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'ouvrir un quatrième crédit-cadre de 800 millions de francs pour la période 2005-2008, ce crédit incluant également des garanties de crédits. Lors de l'examen de cet objet, dans sa séance du 31 mars 2004, le Conseil fédéral a fixé le montant du crédit (800 millions de francs pour quatre années) sans modifier le volume de la coopération. La décision de ne pas accroître la coopération avec les pays de l'Est s'inscrit dans le contexte des négociations bilatérales de la Suisse avec l'UE et de la volonté suisse de contribuer à l'effort de cohésion.

Les médias ont spéculé sur un éventuel lien financier entre la coopération traditionnelle avec les pays de l'Est et les nouvelles contributions à la cohésion de l'UE élargie. En concluant les Accords bilatéraux II, le Conseil fédéral a obtenu que la Suisse puisse fixer le montant de ses contributions à la cohésion de manière autonome et bilatérale². Lors des négociations avec l'UE, le Conseil

¹ DDC, *Elargissement de l'UE à l'Est: quelles conséquences pour la politique de développement?*, poldev@brief, n° 1, 2004.

² «04.020. Coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI. Poursuite», *Bulletin officiel*, discours de Vreni Müller-Hemmi, porte-parole de la Commission de politique extérieure, 4 octobre 2004.

fédéral a affirmé qu'il importait par ailleurs de prendre en compte la somme de 3 milliards de francs que la Suisse a déjà consacrée à la coopération avec les pays d'Europe de l'Est³. Ce point n'a plus été abordé par la suite.

Parallèlement au message concernant un quatrième crédit-cadre, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un second message destiné à prolonger la base légale de la coopération avec les pays de l'Est. Ce message prévoit d'adapter l'arrêté fédéral de 1995 à la situation actuelle et d'en faire une loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est.

En 2003, la DDC et le seco ont soumis les douze années de coopération avec les pays de l'Est à une évaluation externe, qui a débouché sur une appréciation largement favorable des activités menées par la Suisse.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, sous-chap. 3.3 (pp. 46-49).

3.2.1. Message sur l'ouverture d'un quatrième crédit-cadre

Le message⁴ analyse les défis et le contexte du processus de transition, en se fondant essentiellement sur les résultats de la vaste évaluation mentionnée ci-dessus⁵. Dans tous les pays concernés, le changement de système a provoqué une crise économique, dont les Pays baltes et les Etats d'Europe centrale se sont relativement bien remis. La récession provoquée par la transition s'avère cependant plus tenace dans les pays d'Europe du Sud-Est et de la CEI, où de larges couches de la population se sont appauvries. Dans 10 des 27 pays d'Europe de l'Est, plus de 40 % des habitants vivent dans la pauvreté, alors que le système de santé et les institutions sociales se sont effondrés. De plus, le chômage et l'absence de perspectives ne font que favoriser l'émigration. Dans son message, le Conseil fédéral constate ainsi que la situation sociale demeure précaire dans nombre des pays partenaires et qu'il faudra encore du temps et bien des efforts pour que la réforme devienne durable et atteigne ses objectifs: mise en place d'institutions fiables au service des citoyens, apparition de marchés opérationnels et émergence d'une société civile active à tous les niveaux. «La transition ne pourra être considérée comme achevée que lorsque les nouvelles institutions politiques et économiques seront solidement établies et qu'elles permettront à la population de vivre librement et dans la dignité.»⁶

📌 *Orientation stratégique*

La stratégie et les priorités thématiques de la coopération avec les pays de l'Est reposent sur deux grands principes: 1° cette coopération se fonde avant tout sur les besoins et les priorités des pays en transition et 2° elle tient compte des compétences spécifiques de la Suisse dans le choix des projets. Voici dès lors les priorités de la coopération pour les quatre années à venir:

³ «Terrain für Deal mit der EU geebnet», *Der Bund*, 2. April 2004.

⁴ Conseil fédéral, *Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI* du 31 mars 2004 (quatrième crédit-cadre pour la période 2005-2008) (FF 2004 1691), et sa version abrégée, *Contribution de la Suisse au processus de transition. Coopération technique et financière avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI*, Berne, DDC; seco, août 2004.

⁵ Voir également «Die Dauerhaftigkeit der "Übergangshilfe". Kritische Zwischenbilanz der Ostzusammenarbeit», *Neue Zürcher Zeitung*, 26. Mai 2004.

⁶ *Contribution de la Suisse au processus de transition*, op. cit., p. 4.

- sécurité, stabilisation, bonne gouvernance et démocratisation ;
- réformes structurelles, croissance économique et promotion des revenus ;
- infrastructures et ressources naturelles ;
- réforme sociale et nouvelle pauvreté.

Dans son message, le Conseil fédéral affirme que l'objectif prioritaire de la coopération suisse avec les pays de l'Est demeure inchangé : appuyer les efforts de transition vers des systèmes démocratiques et pluralistes et vers un développement basé sur l'économie de marché, les principes sociaux et la protection de l'environnement.

Les instruments de la coopération technique (DDC) et de la coopération financière (seco) ayant fait leurs preuves, le Conseil fédéral entend continuer à les appliquer.

□ *Orientation géographique*

Pour accroître leur efficacité, la Suisse concentre ses activités de coopération sur l'Europe du Sud-Est (environ 70% des ressources) et sur certains pays de la CEI (environ 30% des ressources), ce qui correspond d'assez près à la répartition géographique qui a prévalu jusqu'ici. Selon le message, cette orientation géographique s'explique par les gros retards que les pays bénéficiaires accusent sur la voie des réformes et reflète par ailleurs les intérêts de la politique extérieure de la Suisse.

Europe du Sud-Est

La coopération avec la Bosnie-Herzégovine, la Serbie-et-Monténégro et province du Kosovo, la Macédoine et l'Albanie est régie par des programmes à moyen terme. Le principal défi auquel sont confrontés les Balkans occidentaux demeure la stabilisation, qui passe par la mise en place d'institutions étatiques au service des citoyens et le développement économique, ainsi que par l'intégration et le respect des minorités. A l'avenir, la Suisse continuera de participer activement au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

La Roumanie et la Bulgarie sont candidates pour adhérer à l'UE en 2007. La Suisse appuie le processus d'adhésion en soutenant en priorité la réforme de la justice, la lutte contre la corruption, l'atténuation de la pauvreté (rurale surtout), la promotion du commerce et la rénovation des infrastructures.

Communauté des Etats indépendants (CEI)

Dans les grands pays très peuplés comme la Russie et l'Ukraine, la Suisse continue de concentrer ses activités sur quelques secteurs précis, telles l'exécution des peines pénales, la sylviculture et la gouvernance. Dans le Caucase du Sud et en Asie centrale, elle entend continuer à appliquer une approche régionale qui mettent l'accent sur la gouvernance, la prévention des conflits, la situation économique, les infrastructures et le système de santé.

□ *Ancrage international*

La Suisse favorise la coordination des Etats donateurs et prend une part active aux programmes multilatéraux. Parmi ses principaux partenaires, mentionnons le groupe de la Banque mondiale, la BERD et d'autres donateurs bilatéraux.

3.2.2. Débat au Parlement

□ *Crédit-cadre*

Dans son message, le Conseil fédéral demandait au Parlement d'ouvrir un crédit de 800 millions de francs, dont une partie était destinée aux garanties de crédits. Le Conseil des Etats – première des Chambres à examiner le projet – a opté le 17 juin 2004 pour une variante qui s'écarte du projet gouvernemental : il a proposé d'accorder 400 millions de francs à l'aide aux pays de l'Est pour les deux années à venir (2005 et 2006). Le 4 octobre 2004, le Conseil national s'est rallié à cette solution par 121 voix contre 29. Par conséquent, le troisième crédit-cadre a été augmenté de 400 millions de francs et prolongé de deux années (jusqu'à fin 2006).

Pendant ce délai, le Conseil fédéral doit définir le volume et les modalités des versements de la contribution suisse à la cohésion de l'UE élargie (promotion de la cohésion économique et sociale) et expliciter la corrélation entre cette contribution et la coopération avec les pays de l'Est. La poursuite de cette dernière n'a pas été remise en cause. Les arguments les plus souvent avancés contre le projet gouvernemental sont les suivants : l'incertitude et le manque de données sur la structure du Fonds de cohésion et sur les conséquences de la conclusion des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, d'une part ; sur la nécessité ou non d'établir un lien entre les activités de coopération avec les pays de l'Est et celles du Fonds de cohésion, d'autre part. Dans ce cadre, il convient de déterminer si la Suisse doit financer ces deux types d'activités par un crédit global ou des instruments de financement distincts, et aussi de définir les responsabilités et les domaines de compétence.

Débats concernant la contribution à la cohésion de l'UE et l'aide aux pays de l'Est

L'idée, émise lors des débats, qui suggère de financer le Fonds de cohésion de l'UE par des ressources de l'aide aux pays de l'Est a suscité de vives discussions au sein des départements concernés (DFAE et DFE) et parmi les spécialistes de la coopération⁷. Ces débats ont principalement porté sur les points suivants : la compensation financière (c'est-à-dire les conséquences d'une telle solution sur la coopération avec les pays de l'Est et sur la coopération au développement avec les pays du Sud), la structure des programmes et des projets, les avantages qu'une meilleure cohésion économique et sociale ne manquerait pas d'avoir pour la Suisse, et la participation de l'économie privée au financement de la contribution à la cohésion de l'UE.

Les œuvres d'entraide privées ont regretté que gouvernement et Parlement aient tous deux renoncé à renforcer et à accroître la coopération avec l'Est. Elles se sont également opposées à l'idée d'établir un lien entre cette coopération et le

⁷ Rolf Wilhelm, «EU-Kohäsion auch eine Sache der Wirtschaft. Ein Vorschlag zur Finanzierung der Beiträge der Schweiz», *Neue Zürcher Zeitung*, 23. Juli 2004. Rolf Kappel und Dieter Zürcher, «Erfolge in Empfängerländern rechtfertigen externe Hilfe», *Neue Zürcher Zeitung*, 16. September 2004. Peter Niggli, «Entwicklungshilfe ist wirksamer, als man glaubt», *Neue Zürcher Zeitung*, 16. September 2004. Oliver Lüthi, «Ökonomischer Eigennutz oder humanitäre Tradition?», *Neue Zürcher Zeitung*, 16. September 2004. Hans Ulrich Reusser, «Wenn Mittel in falsche Hände geraten», *Neue Zürcher Zeitung*, 16. September 2004.

Fonds de cohésion de l'UE. A leur avis, l'élargissement de l'UE à l'Est ne doit pas intervenir aux dépens de populations victimes de la pauvreté.

□ *Nouvelle loi fédérale*

Le projet de nouvelle loi fédérale définit les principes et les formes de la coopération avec les pays de l'Est et régit son financement. Le texte autorise le Conseil fédéral à fixer les priorités thématiques de cette coopération et à conclure des contrats.

Le Parlement est entré en matière sur ce projet, mais a différé son examen détaillé. La validité de l'arrêté fédéral actuel s'étend en effet jusqu'à fin février 2008 et couvre ainsi la prolongation et l'augmentation du troisième crédit-cadre. Les délibérations sur la nouvelle loi fédérale devraient reprendre en 2006, parallèlement à l'examen du quatrième crédit-cadre.

3.3. Priorités thématiques

3.3.1. Approvisionnement en eau

Dans sa coopération au développement, la Confédération réserve traditionnellement une grande place à l'eau et ne manque pas de le faire dans sa coopération avec les pays de l'Est. Elle a ainsi organisé des activités spéciales pour célébrer l'Année internationale de l'eau, en 2003. La Suisse a par ailleurs appuyé l'adoption de la Stratégie environnementale pour les 12 Etats de la CEI, à l'occasion de la 5^e Conférence paneuropéenne des ministres de l'Environnement, et participe au «Partenariat stratégique sur l'eau et le développement durable». En 2003, la Confédération a publié une brochure qui présente ses différents projets destinés à promouvoir une gestion durable et équitable de l'eau en Europe de l'Est⁸ et a poursuivi ses efforts dans ce domaine en 2004.

□ *La stratégie de l'eau en Asie centrale*

En marge du programme à moyen terme pour l'Asie centrale et dans le cadre de la coopération avec les pays de cette région, la DDC et le seco ont élaboré dès 2002 une stratégie de l'eau⁹ qui mise sur une gestion intégrée de cette précieuse ressource. La distribution d'eau est en effet l'une des principales sources de conflit dans la zone frontalière entre le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, qui joue un rôle clé dans l'approvisionnement en eau. Dans le cadre d'un projet international auquel la Suisse a pris part, une «Maison de l'eau» a été ouverte en 2003 dans la capitale, Douchanbe. Elle a servi de plate-forme pour mener un vaste débat qui a permis d'aborder tous les aspects et problèmes liés à l'eau.

En parallèle, la DDC a lancé un projet pilote de prévention des conflits qui tient également compte des problèmes liés à l'eau. Pour leur part, les projets du seco s'inscrivent surtout dans le domaine des infrastructures de distribution d'eau. A l'avenir, la Suisse entend maintenir l'approvisionnement en eau au centre de ses activités tout en adaptant sans cesse sa stratégie à l'évolution des connaissances et de la situation.

⁸ *Un environnement pour l'Europe. Au cœur de l'eau*, Berne, OFEFP ; DDC ; seco, 2003.

⁹ *Swiss Water Strategy for Central Asia 2002-2006*, Bern, DDC ; seco, 2002.

3.3.2. Stabilité dans les Balkans

La Suisse est membre depuis 2000 du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et participe à différentes *tables de travail* de cette institution. Par ses activités visant à réhabiliter les infrastructures (en particulier dans le secteur énergétique) et à promouvoir le commerce, le seco participe avant tout à la table de travail «Reconstruction économique». La DDC, quant à elle, contribue largement aux efforts de la table de travail «Démocratisation et droits de la personne», grâce à ses activités au niveau local (gouvernance régionale) et dans les domaines de la coopération transfrontalière, de la cohésion sociale et des migrations.

La Suisse fournit un appui au «Network of National Associations of Local Authorities in South-Eastern Europe» (réseau des associations nationales des autorités locales, NALAS), créé dans le cadre du Conseil de l'Europe. Ce réseau, qui regroupe 14'000 communes, est appelé à devenir un centre de compétences en matière de législation, de fiscalité et de coopération transfrontalière décentralisée, et devrait dès lors jouer un rôle clé dans la promotion de la sécurité et de la stabilité dans les Balkans.

3.3.3. Conférence annuelle «Focus Europe de l'Est»

La 9^e Focus Europe de l'Est (conférence annuelle), tenue le 2 novembre 2004 à Zurich, a été consacrée à la transition politique en Europe du Sud-Est. S'articulant autour de la question «Etat au service des citoyens ou citoyens au service de l'Etat?», la conférence a accueilli des représentants de la Bulgarie, de l'Albanie et de la Macédoine, pays qui reçoivent ensemble un septième environ des dépenses annuelles de la coopération avec les pays de l'Est. Erhard Busek, coordinateur spécial du Pacte de stabilité et invité spécial de la conférence, a loué le travail de la Confédération au sein du pacte et souligné sa souplesse, sa capacité à intervenir rapidement et de manière non conventionnelle dans des secteurs sensibles, des qualités que la Suisse peut assurer car elle n'est pas membre de l'UE.

3.4. Dépenses 2003

La DDC et le seco élaborent ensemble les programmes de la coopération avec les pays de l'Est, puis coordonnent leurs activités au sein de bureaux de coopération communs, la DDC étant chargée de la coordination générale. De tels bureaux existent dans 13 pays d'Europe de l'Est, où ils se chargent de mettre en œuvre les projets et les programmes en collaboration avec des partenaires locaux.

La coopération technique de la DDC comprend des activités visant à promouvoir la démocratisation, l'Etat de droit et une économie de marché à caractère social: développement de structures étatiques, décentralisation, promotion des PME, réforme des secteurs de la santé et de la formation, exploitation durable des ressources naturelles.

La coopération financière du seco met l'accent sur les infrastructures de base, le secteur financier, le développement du secteur privé et la promotion des investissements et du commerce.

Tableau 8 : Coopération bilatérale avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI : dépenses par secteurs et par régions, 2003 (en millions de francs)

	Europe centrale	Europe du Sud-Est	CEI	Non spécifié	Total
DDC					
Politique et organisation de l'Etat	0.0	8.0	4.1	0.0	12.1
Economie/Formation	0.0	8.8	2.9	0.1	11.8
Sciences/Culture	0.0	12.1	2.8	1.4	16.4
Agriculture	0.0	3.1	3.5	—	6.6
Santé/Affaires sociales	0.0	11.7	4.4	—	16.1
Energie/Environnement	0.0	5.5	9.7	0.4	15.6
Autres secteurs	0.0	10.9	8.7	4.0	23.6
Total DDC 2003	0.1	60.1	36.0	5.9	102.2
seco					
Energie	1.2	13.8	7.5	0.1	22.7
Environnement	—	5.0	0.9	0.2	6.1
Infrastructures	—	14.9	3.7	0.4	19.0
Secteur financier	—	2.2	5.3	3.2	10.7
Commerce	—	1.0	1.9	5.8	8.7
Promotion des investissements	—	3.2	10.6	1.7	15.4
Autres secteurs	—	3.7	4.4	5.5	13.6
Total seco 2003	1.2	43.8	34.3	16.9	96.3
Total DDC/seco 2003	1.3	103.9	70.4	22.8	198.5
<i>Total DDC/seco 2002</i>	<i>0.3</i>	<i>99.2</i>	<i>74.0</i>	<i>19.5</i>	<i>193.1</i>

Source: DDC/seco, Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2003, Berne, 2004, tableau 10.

Selon le *Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI* du 31 mars 2004, l'aide suisse se concentre sur sept pays prioritaires ainsi que sur deux programmes régionaux (Asie centrale et Caucase du Sud) et deux programmes spéciaux (Kosovo et Russie). Un autre programme spécial, pour la République de Moldavie, est à l'étude.

Aux dépenses de coopération viennent s'ajouter celles de l'aide humanitaire que la Confédération apporte à quelques pays de l'Est.


 **Annuaire 2005**, n° 1, sous-chap. 4.2.

Tableau 9: DDC (DCEE)-seco: versements au titre de la coopération avec les pays de l'Est, par pays et par an, 1995-2003 (en millions de francs)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Albanie	13.3	14.9	5.7	3.2	10.9	10.0	8.4	13.8	13.6
Arménie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.5	1.6
Azerbaïdjan	0.0	0.0	0.0	0.9	0.1	0.7	1.1	8.3	3.4
Bélarus	0.4	6.0	1.3	0.3	0.2	0.0	0.4	0.0	0.0
Bosnie-Herzégovine	6.5	18.4	4.9	11.4	20.9	14.1	14.7	19.3	12.7
Bulgarie	8.6	3.8	11.2	7.5	16.3	12.4	18.9	8.4	12.7
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	1.3	1.4	0.8	0.6
Estonie	3.2	0.0	5.1	4.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Géorgie	0.0	0.9	1.2	0.3	0.7	1.0	1.4	2.5	3.1
Hongrie	8.5	6.1	2.9	13.9	0.0	7.8	7.7	0.0	0.0
Kazakhstan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	0.3
Kirghizistan	9.4	3.4	12.3	7.2	8.2	9.9	7.9	21.3	11.0
Kosovo ^a	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8	4.5	7.6	13.8
Lettonie	4.6	0.5	3.0	4.8	4.0	1.5	1.0	0.1	0.0
Lituanie	1.6	0.4	3.6	2.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.5
Macédoine	4.1	3.6	5.9	2.8	5.8	15.6	9.0	8.8	6.0
Moldavie	0.0	2.5	0.1	1.4	1.3	1.1	0.2	0.3	0.2
Ouzbékistan	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.2	2.0	4.5	7.6
Pologne	8.7	16.3	2.8	1.5	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
République tchèque	5.6	4.2	4.8	1.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Roumanie	7.2	5.0	10.1	10.7	12.0	16.9	7.5	8.6	19.6
Russie	8.4	21.0	17.4	16.5	12.4	9.6	8.1	11.3	11.0
Slovaquie	6.0	1.4	1.0	5.1	5.2	2.8	0.0	0.1	0.7
Slovénie	1.3	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tadjikistan	0.0	0.0	5.3	1.9	1.5	5.5	9.4	6.5	17.2
Turkménistan									1.1
Ukraine	0.3	3.6	12.3	9.6	8.0	14.2	2.8	6.0	6.6
Yougoslavie (RF) ^b	0.0	0.0	0.0	0.0	3.4	34.0	39.6	17.8	10.0
Non ventilé et régional	18.0	30.4	20.1	30.3	48.6	33.8	42.3	40.3	45.0
Total	115.7	143.3	131.1	136.8	161.4	196.6	190.7	189.0	198.5

Source: DDC/seco.

^a Du point de vue du droit international, la région du Kosovo est une province de la Serbie-et-Monténégro. En 1999, elle a toutefois été placée sous mandat de l'ONU et a ainsi été soustraite au contrôle de la République fédérale de Yougoslavie.

^b En février 2003, la République fédérale de Yougoslavie a changé de nom pour devenir la « Serbie-et-Monténégro ».

SOURCES

Conseil fédéral, *Message concernant la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est* du 31 mars 2004 (FF 2004 1803).

Conseil fédéral, *Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI* du 31 mars 2004 (FF 2004 1691).

Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), *Crédits en faveur des pays de l'Est: on prend aux plus pauvres pour protéger les riches!*, communiqué de presse, 15 juin 2004.

Neue Zürcher Zeitung, «Die Schweiz tut sich schwer mit der versprochenen Milliarde an die EU», 4. Juli 2004; «EU-Kohäsion auch eine Sache der Wirtschaft. Ein Vorschlag zur Finanzierung der Beiträge der Schweiz», 23. Juli 2004.

SITES INTERNET

Direction du développement et de la coopération (DDC): <www.ddc.admin.ch>.

Parlement suisse: <www.parlament.ch>.

Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), page «Coopération économique au développement»: <www.seco-cooperation.ch>.

Abréviations

ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ACWL	Centre consultatif sur la législation de l'OMC
ADM	Armes de destruction massive
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
AG	Assemblée générale
AID	Agence internationale de développement (BM)
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
AP	Aide publique aux pays et territoires en transition (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
APA	Accès aux ressources génétiques et partage équitable des avantages
APD	Aide publique aux pays et territoires en développement (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (nouveau nom de la GRE figurant dans le projet de révision de la loi sur la GRE)
BAfD	Banque africaine de développement
BA sD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais «WB»)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)
CAC	Convention sur les armes chimiques
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCAC	Convention sur certaines armes classiques
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission des Nations unies pour le développement

CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CFE	Commission fédérale des étrangers
CFR	Commission fédérale contre le racisme
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (en anglais «UNCTAD»)
COP	Conférence des parties
CPEA	Conseil de partenariat euro-atlantique
CPI	Cour pénale internationale
CPSI	Centre de politique de sécurité internationale (DFAE)
CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (BM et FMI)
CSS	Center for Security Studies (EPFZ)
CT	Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas – Caritas – EPER
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
DTS	Droits de tirage spéciaux
EIMP	Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'entraide internationale en matière pénale (Loi sur l'entraide pénale internationale)
EPER	Entraide protestante (Suisse)
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
EUFOR	European Union Force
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAfD	Fonds asiatique de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FF	<i>Feuille fédérale</i> , < www.admin.ch/ch/f/ff/index.html >
FiBL	Institut de recherche de l'agriculture biologique

FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international (en anglais «IMF»)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
G-7/G-8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G-8)
G-10	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Taïwan, Islande, Israël, Liechtenstein, Japon, Corée, île Maurice, Norvège et Suisse) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture
G-20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés
G-24	Groupe des 24 pays les plus industrialisés du monde
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
GF-ATM	<i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i> Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GICHD	Centre international de déminage humanitaire – Genève
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HIPC	Highly Indebted Poor Countries (en français «PPTÉ»)
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICBL	Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development
IDE	Investissement direct étranger
IDEAS Centre	International Trade, Development, Economic Governance, Advisory Services Centre (Genève)
IFF	International Finance Facility
IIF	Institute of International Finance
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (fusionné dans l'ODM dès le 1 ^{er} janvier 2005)
IMF	International Monetary Front (en français «FMI»)
IPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle
IPP	Programme de partenariat individuel (OTAN)

ISN	International Relations and Security Network (réseau travaillant sur mandat de la Confédération au sein du CSS)
iuéd	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
IUHEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
JPOI	<i>Johannesburg Plan of Implementation</i> /Plan de mise en œuvre de Johannesburg
LARE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation
LEtr	Nouvelle Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
LOT	Liaison and Observation Team (EUFOR)
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
MASG	<i>Mine Action Support Group</i> /Groupe de soutien à l'action contre les mines (ONU)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)
MOP	Réunion des parties
MRDS	Mécanisme de restructuration de la dette souveraine (FMI)
MROS	<i>Money Laundering Reporting Office Switzerland</i> /Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (OFP)
NEI	Nouveaux Etats indépendants
NEM	Non-entrée en matière
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NGLS	United Nations Non-Governmental Liaison Service
NU	Nations unies
NZZ	<i>Neue Zürcher Zeitung</i>
OCHA	Bureau de l'ONU de la coordination des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations (né de la fusion, le 1 ^{er} janvier 2005, de l'IMES et de l'ODR)
ODR	Office fédéral des réfugiés (fusionné dans l'ODM dès le 1 ^{er} janvier 2005)
OED	<i>Operation Evaluation Department</i> /Département d'évaluation des opérations (BM)
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFE	Office fédéral des étrangers (devenu IMES le 1 ^{er} mai 2003)
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science

OFF	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais «WTO»)
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
ORD	Organe de règlement des différends (OMC)
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	Office suisse d'expansion commerciale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM	Organisme vivant modifié
PA	Pays en développement plus avancés
PAB	Programme d'allègement budgétaire (Conseil fédéral)
PAM	Programme alimentaire mondial
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PMA	Pays les moins avancés
PMAD	Politique de maîtrise des armements et de désarmement
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PPP	– Personne politiquement exposée – Partenariat pour la paix (CPEA)
PPTE	Pays pauvres très endettés (en anglais «HIPC»)
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PVD	Pays en voie de développement
RFY	République fédérale de Yougoslavie (en février 2003, la RFY a changé de nom pour devenir la «Serbie-et-Monténégro»)
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < www.admin.ch/ch/f/as/index.html >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html >

SACU	Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFOR	Stabilisation Force (OTAN)
sida	Syndrome immunodéficientaire acquis
SIPPO	<i>Swiss Import Promotion Program</i> /Programme suisse pour la promotion des importations
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRIAL	Track Impunity Always (association suisse contre l'impunité)
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNMAS	<i>UN Mine Action Service</i> /Service des Nations unies pour l'action antimines
UNRWA	<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i> /Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
USS	Union syndicale suisse
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, 1^{er} janvier 2003^a

Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Salomon, Iles
Bangladesh	Haïti	Samoa
Bénin	Kiribati	São Tomé et Príncipe
Bhoutan	Laos	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Libéria	Somalie
Cambodge	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Tanzanie
Centrafricaine, Rép.	Maldives	Tchad
Comores	Mali	Timor-Leste
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Tuvalu
Erythrée	Myanmar	Vanuatu
Ethiopie	Népal	Yémen
Gambie	Niger	Zambie
Guinée	Ouganda	

PFR – Pays à faible revenu (RNB par habitant <745 dollars en 2001)

*Arménie	Inde	*Ouzbékistan
*Azerbaïdjan	Indonésie	Pakistan
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Tadjikistan
Corée, Rép. dém.	*Moldova	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
*Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Nigeria	

PRITI – Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 746-2975 dollars en 2001)

Afrique du Sud	Honduras	Serbie et Monténégro
*Albanie	Irak	Sri Lanka
Algérie	Iran	St-Vincent et Grenadines
Belize	Jamaïque	Suriname
Bolivie	Jordanie	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	*Kazakhstan	Syrie
Chine	Macédoine	Thaïlande
Colombie	(ex-Rép. yougoslave)	◆ Tokelau
Cuba	Maroc	Tonga
Dominicaine, Rép.	Marshall, Iles	Tunisie
Egypte	Micronésie, Etats fédérés	*Turkménistan
El Salvador	Namibie	Turquie
Equateur	Niue	◆ Wallis et Futuna
Fidji	Paraguay	Zones sous administration
Guatemala	Pérou	palestinienne
Guyana	Philippines	

^a Les listes I et II du CAD sont définies chaque année par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

◆ Territoire.

PRITS – Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 2976-9205 dollars en 2001)

Anguilla	Dominique	Palaos, Iles
♦Antigua-et-Barbuda	Gabon	Panama
Arabie saoudite	Grenade	Seychelles
Argentine	Liban	St Kitts et Nevis
Barbade	Malaisie	♦Ste-Hélène
Botswana	Maurice	Ste-Lucie
Brésil	♦Mayotte	Trinité-et-Tobago
Chili	Mexique	♦Turks et Caïques, Iles
Cook, Iles	♦Montserrat	Uruguay
Costa Rica	Nauru	Venezuela
Croatie	Oman	

PRE – Pays à revenu élevé (RNB par habitant > 9206 dollars en 2001)

Bahreïn

Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)**Pays de l'Europe centrale et orientale /****Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)**

*Bélarus	*Lettonie	*Russie
*Bulgarie	*Lituanie	*Slovaquie
*Estonie	*Pologne	*Tchèque, Rép.
*Hongrie	*Roumanie	*Ukraine

PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)

♦Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malte
♦Aruba	♦Falkland, Iles	♦Nouvelle-Calédonie
Bahamas	♦Gibraltar	♦Polynésie française
♦Bermudes	♦Hongkong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
♦Caïmans, Iles	Koweït	Slovénie
Chypre	Libye	Taipei chinois
Corée	♦Macao	♦Vierges, Iles (RU)

Source : <www.oecd.org/cad>.

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.